AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 31-12-69 ...

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, Route de Seurre - 21 BEAUNE - Tél. 5.17 - 9.57

ABONNEMENT ANNUEL

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-ET-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K.

25 F.

Supplément N° 1 au bulletin 1.1 de Décembre 1969 — 30 Décembre 1969

LUTTE CONTRE LES RONGEURS DES CHAMPS A L'AIDE D'APPATS EMPOISONNES

Une recrudescence de l'activité des campagnols des champs et des mulots est actuellement signalée en Côte d'Or et dans l'Yonne. Différents procédés de lutte peuvent enrayer la pullulation à condition toutefois qu'ils soient généralisés :

- Virus Danitz : il est peu employé en raison de son prix de revient élevé, de l'irrégularité de son action; et de la difficulté de la préparation microbienne.

- La crimidine : elle se présente sous formulation toute prête à l'emploi (mulex,mucatox adoc,crimitox, etc...). Ce produit se révèle aussi efficace que le phosphure de zinc, mais en restant moins violent pour les gibiers. L'emploi d'appâts à base de crimidine n'est pas assujetti à la prise d'arrêtés préfectoraux ou municipaux, mais il convient de prendre les précautions indispensables à l'utilisation des préparations toxiques.

Le phosphure de zinc : c'est un des poisons les plus efficaces et d'un prix de revient peu élevé, mais nécessite des conditions particulières pour son utilisation. L'emploi du phosphure de zinc est autorisé en agriculture pour la confection d'appâts non liquides destinés à la destruction des rats noirs,surmulôts et campagnols. Conformément à l'article 12 du décret du 19 Novembre 1948, le phosphure de zinc doit être préparé SOUS FORME D'APPATS PAR UN PHARMACIEN (Article 1 et 2 - arrêté du 17 Mars 1950).

Dans le cas d'organisation de lutte collective, l'utilisation du phosphure de zinc est soumise à un arrêté préfectoral et municipal.

Préparation des appâts : mélanger par pelletage 1 Kg de phosphure de zinc et 2 litres d'huile de vaseline (fixateur) pour 150 Kg de blé dénaturé.

Disposition des appâts : dépots des appâts dans les trous; l'épandage à la volée est STRICTEMENT INTERDIT.

- La chlorophacinone : produit anticoagulant (crée des hémoragies internes dans le corps du rongeur qui l'a absorbé) qui de part sa facilité d'emploi (ne nécessite pas de dispositions particulières et n'est pas l'objet d'arrêtés préfectoraux et municipaux);son efficacité sa faible toxicité pour les gibiers; se révèle comme étant un moyen de lutte très efficace.

Il se présente sous deux formes :

- appâts prêts à l'emploi (graines empoisonnées à 0,0075 % de chlorophacinone)
- concentrat huileux à 0,25 % de chlorophacinone.

EMPLOI : -Appatage au trou: c'est la solution la plus efficace bien que nécessitant beaucoup de main-d'oeuvre. Des fusils à souris sont prévus à cet effet.

-Epandage à la volée: il est rendu possible par la non toxicité sur gibier mais reste toutefois déconseillé du fait des pertes et de la mauvaise consommation des appâts par les campagnols.

P.1284

Dans la lutte contre les rongeurs des champs les groupements de défense contre les ennemis des cultures ont un rôle très important : organisation de la lutte collective d'une manière efficace et économique (achats en commun à des prix avantageux des produits nécessaires, travail en équipe ...). C'est la fin de l'hiver qui se révèle comme étant l'époque la plus favorable à la lutte (les réserves étant épuisées).

Les Ingénieurs & Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur en Chef d'Agronomie
Inspecteur de la Protection des Végétaux - Circonscription phytosanitaire de BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTE.

H. SOULIE.

Imprimerie de la Station "Bourgogne et Franche -Comté"

Le Directeur Gérant : L. BOUYX.